

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 19 mars 2003

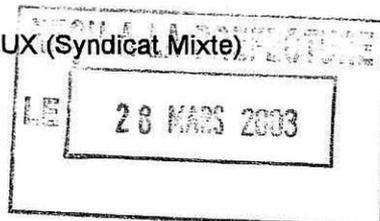
N° 2003-15

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil trois, le 19 mars 2003 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	13 mars 2003	

Présents : MM. ANDRIEU, CAMBON, DE MARSAC, DE SANTI, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, ROSET, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. ASTRUC, COLLIN, DAGEN, DESCAZEUX, LLIDO, MOIGNARD, NONORGUES, ROGER.

Assistaient à la séance : Melle NACEF (Semateg), Mme LEROUX (Syndicat Mixte)



OBJET : Adhésion au Centre de Gestion et aux services suivants : médecine du travail, assistance informatique et assurance du personnel.

M. le Président informe l'assemblée que l'équipe administrative du Syndicat Départemental est à ce jour constituée de trois agents, mis à disposition par le Conseil Général de Tarn et Garonne, le temps que la structure s'organise en matière de gestion du personnel.

Le recrutement direct d'un agent administratif en remplacement de la personne mise à disposition par Conseil Général nous conduit à devoir solliciter notre adhésion au Centre de Gestion. Cet organisme est en effet compétent au regard de la gestion de la carrière des agents (CAP, CTP...).

Par ailleurs, le Centre de Gestion propose différents services (au titre de ses missions complémentaires) qu'il semble opportun de souscrire dès à présent. Ils concernent :

- le suivi médical des agents conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 et des actions de prévention dans le milieu professionnel

Une convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction est proposée fixant en annexe II le montant de la redevance à 42,84€/visite.

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex
☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- l'assurance du personnel affilié CNRACL

Un contrat de groupe a été souscrit par le Centre de Gestion auprès de la CNP afin de couvrir les risques suivants : décès, accident ou maladie imputable au service, incapacité, maternité-adoption. Il est proposé d'adhérer sur la base des éléments suivants : franchise de 10 jours/arrêt pour maladie ordinaire, remboursement traitement de base y compris charge patronale (taux : 5,25%).

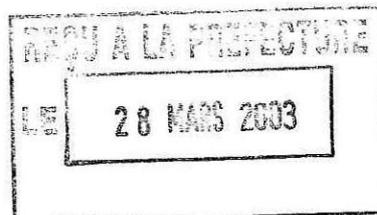
- l'assistance et conseil informatique

Le Centre de Gestion propose aux collectivités un service informatique dont les missions principales sont les suivantes : conseil, installation, formation, maintenance sur les logiciels (téléphonique et sur site).

Compte tenu de la création récente du Syndicat, le montant de notre participation serait la première année forfaitaire soit 500€ (frais de déplacement inclus). Ce montant sera réévalué l'année prochaine en fonction de l'activité réelle de notre collectivité.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- décide d'adhérer au Centre de Gestion du Tarn et Garonne ;
- décide d'adhérer au service de médecine préventive, à l'assurance du personnel CNRACL, au service informatique dans les conditions exposées ci-dessus ;
- autorise M. le Président à signer les conventions consécutives à ces adhésions et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRESENTANT DE L'ETAT LE **28 MARS 2003**

ET DE SA PUBLICATION LE **- 1 AVR. 2003**

Montauban, le **4 AVR. 2003**
Le Président,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,


Jean CAMBON